Déclaration du SE-UNSA à la CAPD de la Marne – 2 février 2018

Monsieur l'Inspecteur d'académie, Mesdames les inspectrices, Messieurs les inspecteurs, Mesdames et Messieurs,

2018 … sera-t-elle une bonne année pour nos élèves, pour nos collègues ?

De quoi nous parlent nos collègues ?

De la gestion quotidienne de leur classe, de l'hétérogénéité difficile à gérer, des élèves au comportement hautement perturbateur face auxquels ils finissent par se sentir démunis, isolés, sans percevoir d'aide véritable de la part de l'institution quand ils sont au bord du gouffre, écartelés dans leur mission parce qu'absorbés par un élève en rupture qui capte toute leur énergie sans pouvoir répondre aux besoins des autres. Le CHSCT 51 s'est emparé de cette problématique, mais les collègues attendent, et c'est juste, une réactivité extrême de leur hiérarchie. Ils nous parlent donc prioritairement de leurs conditions de travail.

Ils nous parlent de leur carrière, personnelle : rendez-vous de carrière, hors classe, passage à la classe exceptionnelle, …en quête d'une reconnaissance de leur investissement. Le glissement d'un système à un autre leur est bien souvent opaque, créant de la méfiance, les empêchant de voir les progrès. L'avancement à un rythme unique pour la très grande majorité des enseignants, complété par des accélérations possibles liées aux rendez-vous de carrière, est pour le SE-Unsa un progrès. Il va de soi que cette nouveauté perturbe nos collègues qui n'ont pas encore oublié l'ancien système : ils sont demandeurs d'explications, d'éclaircissements et cherchent à mesurer le changement qui s'opère dans l'immédiat et pour la suite de leur carrière.

Ils nous parlent de leur pouvoir d'achat, à l'heure du gel du point d'indice et du report du PPCR et pour certains de l'injustice ressentie car ils pensaient percevoir des primes qui soit tardent à venir, soit leur est refusée (Pe en EREA, ERUN, prime ASH …)

Ils nous parlent beaucoup du retour du jour de carence, après avoir été choqués de la possibilité de la mise en place de trois jours à la seule initiative des sénateurs, ils nous parlent de plus en plus du durcissement des conditions d'obtention d'autorisations d'absences surtout pour maladie. Là encore, les PE sont considérés comme des sous-profs, dans le 2nd degré il y a une meilleure considération avec une réponse mieux adaptée à leurs demandes.

En effet, comment nos collègues pourraient positiver quand toutes les mesures spécifiques à la fonction publique se traduisent par une baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires. L'engagement exemplaire, l'investissement professionnel et le savoir-faire des agents publics doivent être reconnus.

La coexistence des organisations à 4,5 jours et 4 jours crée également un malaise en laissant le ressenti que « l'herbe est plus verte ailleurs », par les disparités induites dans l'exercice du métier et les conséquences sur l'organisation de leur vie personnelle.

Ils nous parlent de mobilité professionnelle et géographique à laquelle ils n'ont pas accès malgré l'existence des dispositifs. Il faut servir l'intérêt général.

Les directrices et directeurs nous parlent du besoin de temps pour assurer leur mission, ils ont peine à voir les avancées proposées qu'occultent les tracas du quotidien. La perte des aides administratives pour les plus grosses écoles est marquante… pour tous, les personnels précaires en premier lieu et les équipes enseignantes. Le SE-UNSA a été reçu en audience au ministère et a été poliment écouté. Nos collègues ne pourront pas se contenter indéfiniment d'être simplement écoutés : le ministre doit avancer sur le sujet du fonctionnement de l'école, nous lui avons fait des propositions.

Nos collègues nous parlent de l'accueil et l'inclusion des élèves en situation de handicap. Le président a annoncé en décembre un plan général d'accompagnement pour la scolarisation de ces élèves, allant jusqu'à prévoir le recrutement en augmentation d'AESH formés et qualifiés. Est-ce un effet d'annonce quand on sait qu'à cette heure tous les

recrutements et prolongements de contrats sont gelés, laissant les élèves, les collègues se débrouiller comme ils peuvent ?

Monsieur l'inspecteur d'académie, l'Unsa n'a pas l'habitude de crier avec les loups mais les marges de progression sont fortes avec un minimum d'attention. Nous avons constaté que vous en faites preuve, mais vous pouvez aussi être le relais de notre parole au plus haut, et aménager une déclinaison encore mieux-veillante de la politique nationale. Chacun de nos collègues a besoin de ressentir de la considération et de la confiance à chaque échelon de l'institution.

Monsieur Obélianne répond aux deux déclarations des représentants des personnels.

Il mesure la perte des contrats aidés dans les écoles, leur utilité, il a reçu beaucoup de courriers auxquels il a essayé de répondre. Il y a le contexte national, mais c'est compliqué de pouvoir limiter au maximum les répercussions pour ces personnels précaires. Avec les services, il reste attentif au jour le jour, la situation, l'éligibilité des personnes évolue vite. Un nouveau dispositif « PEC » va se mettre en place.

Sur les postes PDMQDC, il en restera un peu. Il y a eu une vraie dynamique pédagogique qui ne doit pas être perdue et qui ne l'est pas d'ailleurs. Les CP dédoublés sont fortement appréciés.

Sur les autorisations d'absence, il confirme être attentif aux situations individuelles : le but n'est pas que les personnels dévoilent leur pathologie. Il faut répondre aux demandes exceptionnelles.

Monsieur Pouchin : la difficulté justement, c'est la remontée de ce qui est exceptionnel et de pouvoir le mesurer en connaissance de cause, en ayant des éléments. Monsieur Pouchin rappelle que le personnel est lui-même soumis à la confidentialité.

Dans le cadre d'une ALD, simplement déclaratif, cela ne pose pas de problème, c'est vu avec les services.

Nous proposons de voir peut être avec le médecin de prévention, sur des pathologies qui demandent un suivi, afin que les décisions ne soient pas au coup par coup.

Est évoquée l'installation de nouvelles écoles publiques hors contrat : l' IA rappelle qu'elles sont soumises à déclaration et qu'il doit vérifier que les conditions d'accueil sont conformes, y compris le loyer qui doit être celui du marché. (une école Espérance Banlieue doit s'installer dans des locaux connexes à ceux d'une école de Reims , une maternelle à Bezanne)

Validation des règles du mouvement :

L' IA-Dasen rappelle qu'un groupe de travail avec les représentants des personnels a été réuni le 20 novembre. Après discussion, il a pris la décision de supprimer de la liste certains postes à exigence particulière : direction 10 classes et + , PDMQDC et la modification des règles pour les UPE2a, classe autistes la sitelle. Il y a mise à jour de certains termes (ERUN).

(Voir le détail dans le compte-rendu du SE-UNSA http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article1461)

Avis du SE-UNSA : ceci correspond à nos demandes. Nous souhaitions également que les postes de CPC ne soient plus à profil, la certification devant suffire. Nous avions souhaité plus de lisibilité sur la différence classe passerelle et dispositif moins de trois ans et leur sortie du profilage, la mise en ligne plus lisible des profils de postes (c'est inclus dans le nouveau document). Nous posons la question de l'attribution des postes spécialisés selon les priorités des options et parcours capash, cappéi (ce sera vu dans les questions diverses). Constatant l'évolution positive des règles du mouvement, le SE-Unsa a voté pour.

Avancement des instits et PE 2017 2018 classe normale et hors classe

Rappel du contexte général :

Professeurs des écoles : suite au PPCR, disparition des 3 cadences, mais accélération possible d'un an du 6ème au 7ème et du 8ème au 9ème. L'avancement devient automatique sur tous les autres échelons de la classe normale, ce qui était déjà le cas pour la Hors- Classe.

Pour les instituteurs : l'avancement passe en année scolaire mais il n'y a pas de cadence avancée

Les RV de carrière actuels serviront à l'avancement l'an prochain, pour cette année scolaire, transitoirement, le barème départemental est encore valable (2Xnote+AGS + correctif de note).

BA = bonification accélérée. 30% des éligibles sont promus. Le départage entre barèmes identiques par l'AGS

- Echelon 7 : 107 éligibles et 32 promus - le dernier promu a 36.653 points
- Echelon 9 : 145 éligibles et 43 promus – le dernier promu a 48 points

L'UNSA demande que le vocabulaire soit mis à jour sur iprof, car persiste l'ancienne appellation Grand Choix au lieu de Bonification accélérée et ancienneté au lieu d'automatique, ce qui crée de la confusion avec l'ancien système.

PERMUTS

83 demandes sur l'application mais 14 annulations dues aux accusés de réception non renvoyés dans les délais.

69 participants validés. Aucune demande de bonification au titre du handicap.

Le SE-UNSA présente deux situations pour motif médical, dont une en attente de notification MDPH. Ces situations pourront être vues sur les ineat-exeat si la mutation n'est pas actée en mars.

Résultats nationaux le 5 mars.

Le SE-UNSA avait contacté les services sur la problématique de la sécurisation de l'envoi des accusés de réception et des pièces justificatives / voie postale et demande la possibilité de l'envoi par l'application iprof comme cela peut se faire sur d'autres dispositifs. L'administration propose par le mail administratif. Cela nous convient et nous souhaitons que cela soit indiqué dans la circulaire départementale. L'administration l'avait envisagé. C'est pour nous un progrès. L'accusé de réception par mail offrira des garanties.

Liste d'aptitude à l'emploi de Directeur d'école

38 candidats présentés, dont 11 Faisant Fonction dispensés d'entretien et 27 en entretien.

29 directions étaient restées vacantes à la rentrée. 10 directions seront libérées par départ retraite en sept 2018.

Entretien : 8 avis défavorables. Les motifs sont donnés aux représentants des personnels.

3 justifications « connaissance satisfaisante des missions du directeur et de l'école, mais difficultés à percevoir la gestion pratique et quotidienne ».

Nous pensons que la formation initiale des directeurs d'école est le lieu de réflexion pour apporter des éléments pratiques de gestion quotidienne, cet argument n'est pas suffisant pour le Se-UNSA.

Nous demandons si comme les années passées, les candidats non retenus peuvent demander une audience auprès de l'IEN adjoint. Oui, bien sûr. Le SE-UNSA accompagnera les collègues qui lui en feront la demande.

Le SE-UNSA dans les groupes de travail ministériels avait demandé à l'institution d'organiser une préparation à l'entretien et avait relayé cette demande localement en conseil de formation, sans succès jusqu'ici. Il semblerait que

la réflexion soit maintenant aboutie au niveau de la direction académique de la Marne pour que cela soit mis en place. A suivre.

Questions diverses du SE-UNSA

STAGIAIRES : bilan des démissions, de l'accompagnement renforcé et des mises en alerte.

- 6 démissions : ces collègues sont reçus en entretien après réception de leur courrier, l'entretien permet de leur faire mesurer les conséquences irrévocables de cette décision. La plupart expriment qu'ils ne se retrouvent pas dans le métier.
- Mises en alertes : 1 plus ceux qui étaient non titularisés et renouvelés l'an passé. Il y aura un jury intermédiaire en février et poss de renouvellement pour 2 stagiaires.
- Accompagnement renforcé : 5
- Titulaires ayant démissionné 5. Ce sont principalement des collègues en disponibilité n'ayant pas souhaité reprendre.

CAPD CLASSE EXCEPTIONNELLE :

Pas encore de date précise, car besoin de remontées techniques du rectorat. L'application n'est pas encore ouverte pour connaitre les avis des inspecteurs.

La CAPD fonctionnera de façon particulière, car seuls les représentants élus occupant le siège hors classe (titulaire et suppléant) peuvent siéger. Ces deux représentants ne peuvent siéger car éligibles à la classe exceptionnelle. Il y aura donc un tirage au sort parmi l'ensemble des PE hors classe. Les élus à la CAPD n'ont pas le droit de siéger. Il sera donc confié à un collègue lambda le soin de représenter et défendre les collègues candidats à la classe exceptionnelle. Celui qui est tiré au sort pourra toutefois ne pas accepter, auquel cas le tirage au sort sera poursuivi.

Pour le SE-Unsa, cette situation est ubuesque, alors que les élections professionnelles fixent la représentativité par organisation syndicale, les autres élus devraient pouvoir siéger. Le SE-Unsa demande un groupe de travail préalable (qui n'est pas accepté pour le moment). Le tirage au sort aura lieu en présence des élus. Il y aura deux représentants des personnels et deux représentants de l'administration. La transparence est donc fort limitée et nous le dénonçons.

Info+ : depuis la tenue de la Capd, nous avons appris le contingent académique de passage à la classe exceptionnelle : 145 (dont 25 max pour le vivier2) La rectrice doit répartir ce nombre entre les départements.

INDEMNITES NON VERSEES :

ERUN (Ex Atice) : le ministère a confirmé au SE-UNSA que les indemnités sont dues et devraient être versées fin janvier. Ce qui n'est pas le cas. Le SE-Unsa demande pourquoi ? Réponse : l'indemnité est due, il n'y a pas de souci. Cela va se faire, avec effet rétroactif. Et les Erun nommés à titre provisoire ? Il n'y a pas de raison qu'ils ne touchent pas l'indemnité.

ISAE des PE en EREA sur poste d'éducateur : le SE-Unsa avait obtenu l'extension de l'ISAE aux collègues nommés en EREA. La mauvaise surprise est pour les PE éducateurs qui ne la touchent pas (avis ministériel). Pour le SE-UNSA c'est injuste, ces collègues effectuent des missions d'enseignement même s'ils sont sur des obligations de service particulières. Beaucoup d'entre eux sont d'ailleurs nommés sur ces postes sans l'avoir demandé. Nous demandons à l'IA Dasen de faire remonter la demande au ministère. Le SE-Unsa a aussi écrit à la rectrice sur ce sujet.

Nouvelle indemnité ASH (1765 euros) : des collègues en établissement médico-sociaux (cf itep) nous disent ne pas la toucher, Pourquoi ? Y a-t-il des établissements qui en sont exclus et si oui lesquels ? Le chef de la DRH demande de faire passer des noms et il cherchera s'il existe une anomalie de versement. Faites-nous remonter votre situation si vous êtes dans ce cas.

CAPPEI : quand sortira la circulaire pour se porter candidat ? L'IA-Dasen n'a pas d'information particulière et rappelle que la compétence est celle du rectorat.

Attribution des postes spécialisés au mouvement : nous demandons à ce qu'il existe des priorités dans l'attribution des postes, selon les options des anciens Capash ou capsais, et les nouveaux parcours des Cappei. Les capash, capsais, saei, vaudront le nouveau cappei. Mme Couvert explique qu'il est prévu qu'une formation modulaire soit donnée complémentairement aux collègues n'ayant pas été formés sur le type de poste. Le SE-Unsa en est informé, encore faudra-t-il que ce soit mis en œuvre. L'IA Dasen interroge le ministère sur cette question. A suivre.

(Nous restons vigilants cf : http://enseignants.se-unsa.org/Droles-de-manoeuvres-autour-du-Cappei)

DETACHEMENT dans d'autres corps : Le SE-UNSA s'étonne de ne pas voir paraitre la circulaire sur le détachement. Celle sur le passage dans d'autres corps par liste d'aptitude est bien parue. Pourquoi ? Nos collègues attendent.

Mme la secrétaire générale de la Dsden, Mme De Sousa Ponte, précise que la circulaire ministérielle est sortie et que les PE peuvent candidater en prenant appui sur celle-ci. Certains l'ont fait. Le SE-UNSA en est d'accord mais craint que des collègues laissent passer l'opportunité de candidater car ce n'est pas l'usage de le faire sans l'appui d'une circulaire locale, qui fixe les dates butoir.

Pour rappel : http://enseignants.se-unsa.org/Detachement-pour-etre-enseignant-ou-personnel-d-education-en-2018-c-est-parti

Autres questions diverses

CUI-CAE : nombre de contrats au 1er février : 285 CUI dont 243 dans le 1Degré/ 60restent sur EVS /42 dans le 2nd degré (dont 23 autres qu'avs)

Au 31 mai : 117 CUI en fin de contrat 97 avs et 20 EVS - 68 restent 19 pourront être renouvelés 105 CUI AVS dont 67 pourraient être éligibles à un contrat aesh.

Le dossier évolue au jour le jour avec Pôle emploi car conditions d'éligibilité pas figées.

Nombres d'élèves concernés par l'arrêt des contrats ? L'IA confirme que la priorité du gouvernement c'est l'accompagnement des élèves. Chaque situation est différente, et la priorité est nationale. Les solutions techniques peuvent être différentes, les supports peuvent évoluer.

NB contrats AESH DSDEN 167,5 ETP = 42.25 ETP en eple 43.25 mutualisés et 2 personnels pour la gestion des aesh. Total : 243 ETP

Mme Couvert précise que dans la Marne, les textes sont appliqués sur le recrutement.

Combien de notifications MDPH ? il y a toujours entre 30 et 50 élèves en attente avec le turnover.

Sur l'avancement de carrière des AESH, le SE-UNSA précise qu'un groupe de travail se réunit chaque année au rectorat avec les représentants des personnels et a fixé avec l'accord de l'ensemble de ceux-ci l'annualisation à 36 semaines de leurs obligations de service, de façon à les adapter à l'emploi du temps des élèves présents sur 36 semaines.

L'IA Dasen, précise que le statut des AESH de droit public permet la cédéisation au bout de 6 ans. Le SE-UNSA soulève la question de la précarité constante des AESH employés à temps partiel dans le 1er degré surtout (rémunération 600 euros mensuels), ce temps partiel n'est pas choisi.